



CENTRE DE FORMATION  
DE L'ARTISANAT



## EvRP : Evaluation des Risques

### Professionnels : Réalisation du dossier

Art. Lp. 261-3\*

#### Objectif général

Travailler à la rédaction du dossier de l'EvRP selon les méthodes et techniques réglementaires afin de consigner les risques identifiés de l'entreprise.

#### Compétences acquises

- Connaître la réglementation en matière de risques professionnels
- Déceler et apporter les réponses adaptées aux risques
- Constituer et finaliser la rédaction du dossier obligatoire EvRP.

#### Pour qui

Artisan, chef d'entreprise, salarié

## Contenu de la formation

### Partie théorique

Rappel sommaire de la réglementation à partir de concrets :

- Management de la Santé Sécurité du Travail, les points importants à connaître :
  - en matière de gestion des risques professionnels
  - les exigences légales et réglementaires
- Etude des grands principes de l'EvRP :
  - Le danger, les risques, la prévention
  - L'évitement, la détection des dangers en situation de travail
  - L'évaluation des risques grâce aux différentes méthodes d'analyse

### Partie pratique

- Utilisation des méthodes, des outils et des démarches EvRP,
- Réalisation du dossier EvRP en utilisant les documents apportés par les stagiaires :
  - photos de postes de travail de l'entreprise,
  - documentation réglementaire et technique relative aux aspects santé-sécurité.
  - Dossier EvRP.

L'objectif est de permettre à chaque chef d'entreprise de finaliser le dossier de l'EvRP pendant la formation. L'évaluation des risques doit préalablement avoir été réalisée par l'entreprise. Une correction commentée pourra être réalisée en formation.

\* Article concernant les entreprises avec au moins 1 salarié et plus

## Modalités pédagogiques

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Mise en situation de travail à partir de la pratique professionnelle
- Chaque participant repart avec le démarrage de son dossier d'EvRP

## Validation

- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

## Lieux

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes de la CMA de Koné, La Foa et Poindimié


## Prérequis

Avoir réalisé l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise.

 8 heures – 1 jour

 7 h 30 / 16 h 30

 5 à 8 stagiaires

 18 900 XPF \*  
27 000 XPF

\*Prix pour le chef d'entreprise artisanale

## Formateur

Professionnel expérimenté du domaine de l'hygiène et de la sécurité